

Opération de porte-à-porte

L'opération de porte-à-porte est une stratégie pour identifier les personnes à risque qui n'ont pas la capacité d'agir pour se protéger de la chaleur. Cette intervention civile pourrait être privilégiée en période de chaleur extrême. La municipalité peut jouer un rôle de coordination dans ce type de démarche ou y contribuer par l'implication de ses différents services.

Voici les grandes lignes entourant la mise en place d'une intervention de porte-à-porte en période de chaleur extrême.

NOTE : Pour connaître les exigences en matière de santé et sécurité au travail, vous pouvez consulter le site Web de la CNESST¹. Ainsi, mis à part dans les transports et les milieux de soins, le port du masque de qualité ne sera plus obligatoire². Par précaution, le port du masque demeure toutefois recommandé, par exemple lors d'interactions avec des personnes à risque ou pour les tâches nécessitant un rassemblement de personnes dans un espace restreint. D'autre part, le maintien d'une distance minimale d'un mètre entre les personnes dans les milieux de travail de même que les barrières physiques ne sont plus obligatoires, bien qu'elles demeurent des pratiques recommandées. L'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire demeurent des mesures sanitaires de base.

Thèmes	Informations
Prérequis	<ul style="list-style-type: none">• Identification et partage des responsabilités entre partenaires pouvant contribuer à l'opération, en considérant les liens existants dans la communauté.• Ciblez les secteurs à risque qui seraient à visiter (ex. : îlots de chaleur, milieux défavorisés, résidences pour aînés, etc.).• Établir des objectifs de visite (ex. : rejoindre les citoyens vulnérables) et connaître les conduites spécifiques (ex. : outil de repérage)• Constituez une trousse d'information (ex. : outil de repérage, dépliant, accroche-porte) à apporter lors des visites.• Formez les intervenants impliqués dans l'opération afin qu'ils comprennent bien leur rôle attendu.
Intervenants possibles	<ul style="list-style-type: none">• Bénévoles, propriétaires ou gestionnaires d'immeubles, employés municipaux, intervenants d'organismes communautaires
Personnes à risque	<ol style="list-style-type: none">1. Les personnes dont l'état physique ou mental ne leur permet pas de prendre les moyens nécessaires pour se protéger de la chaleur ou se rafraîchir :<ul style="list-style-type: none">○ Personnes avec des problèmes de santé mentale;○ Personnes ayant des problèmes de consommation d'alcool ou de drogues;○ Personnes vivant seules ou en perte d'autonomie;○ Les bébés et jeunes enfants (0-4 ans).2. Les personnes dont l'état de santé peut s'aggraver avec la chaleur :<ul style="list-style-type: none">○ Personnes atteintes de maladies chroniques;○ Personnes âgées.

¹ <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/coronavirus-covid-19>

² Depuis le 14 mai 2022 : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/masque-ou-couvre-visage-covid-19/port-du-couvre-visage-dans-les-lieux-publics-covid-19>

Thèmes	Informations
	<p>3. Les personnes qui sont exposées à une chaleur excessive soit par leur environnement, soit par leur niveau d'exercice physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Personnes résidant dans un îlot de chaleur, particulièrement si non climatisé; ○ Sportifs et travailleurs ayant des activités physiques exigeantes; ○ Travailleurs en milieux chauds (ex. : travail extérieur au soleil, présence de procédés de travail dégageant de la chaleur).
Risques environnementaux	<p>Certains quartiers peuvent être touchés plus que d'autres par les effets de la chaleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diverses caractéristiques peuvent rendre les logements plus difficiles à rafraîchir, par exemple : mauvaise isolation, absence de climatisation, toit plat, fenestration abondante, habiter au 3^e étage de l'immeuble ou plus, etc. • Les craintes face à la sécurité du quartier peuvent également inciter des citoyens à garder portes et fenêtres closes, ou encore à demeurer à l'intérieur plutôt que sortir se rafraîchir dans des endroits publics comme les parcs. • La présence d'îlots de chaleur urbains.
Visites personnalisées	<p>Visites personnalisées chez des personnes plus à risque, ciblées à partir de facteurs de risques individuels ou environnementaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappeler les moyens de se protéger de la chaleur : <ul style="list-style-type: none"> ○ Bien s'hydrater, rester au frais, réduire les efforts et prendre des nouvelles des personnes vulnérables; ○ Se rendre dans les services municipaux disponibles (ex. : bibliothèque climatisée). • Constater la présence de situations pouvant porter atteinte à la santé et agir. • Identifier les personnes qui ont besoin d'un suivi plus étroit et qui semblent dans une situation précaire. • Mettre en œuvre différentes actions : distribution d'eau, diffusion de documentation écrite sur les mesures préventives ou les personnes à contacter en cas de problème, etc.
Références	<p>Îlots de chaleur Une cartographie, réalisée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) permet de localiser les îlots de chaleur urbains et de présenter un gradient de température de surface.</p> <p>Vulnérabilités sociales Carte de la distribution géographique des vulnérabilités sociales face aux vagues de chaleur.</p> <p>Santé et chaleur La référence pour le dossier chaleur au CIUSSS MCQ.</p> <p>Chaleur et travailleurs Consulter le site de la CNESST pour les travailleurs.</p> <p>Changements climatiques S'adapter aux changements climatiques : une introduction à l'intention des municipalités canadiennes.</p>